

SOCIÉTÉ - INITIATIVE CITOYENNE

Améliorer la qualité de vie à notre échelle

Textes : **C. Dubois**
Photo : **C. Carisey**

Un groupe d'habitants invite la population de Sainte-Croix à une soirée d'échanges autour de diverses pistes liées à la mobilité douce et au recyclage d'objets. Elle aura lieu le 6 mai prochain.

« Ouvert, démocratique et apolitique » : c'est ainsi que se présente l'Atelier de réflexion et d'action citoyennes de Sainte-Croix. Créé en août 2022 par une demi-douzaine de personnes qui se réunissent toutes les deux semaines, l'Atelier de réflexion est né du constat que les effets des changements climatiques affectent de plus en plus la population. Il a choisi de défendre des valeurs de solidarité, de convivialité et de sobriété et il s'interroge : « Que pouvons-nous faire maintenant, à notre échelle, dans notre village ? », relève Deniz, l'une de ses membres.

Le groupe s'intéresse particulièrement à la mobilité, et souhaite l'instauration d'une limite de circulation à 30 km/heure sur l'axe principal de la localité. « Sainte-Croix est une ville traversée par plusieurs milliers de véhicules chaque jour, et tous les conducteurs ne respectent pas les limitations de vitesse », exprime en subs-

tance Henri, l'un des co-fondateurs de l'Atelier, ajoutant : « Rouler à 30 km/heure apporte plus de sécurité, moins de bruit et de pollution ».

Conséquences positives

L'idée n'est pas tout à fait nouvelle. À fin 2022, l'Union des Villes suisses (regroupant 129 localités), réclamait la généralisation du 30 km/h dans les localités. La ville de Lausanne a introduit une telle limitation de vitesse la nuit au centre-ville et dans les quartiers. Elle postule que l'instauration nocturne d'une zone 30 entraîne une diminution significative du bruit de la circulation, avec des conséquences positives sur la santé des riverains. Depuis, Vich et Vevey ont mis en place la même mesure et huit communes ont adressé une demande semblable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), communiquait l'État en janvier 2023.

À Köniz et à Versoix, des axes principaux sont soumis au 30 km/h jour et nuit. Selon le Bureau de prévention des accidents (BPA), « les trajets scolaires sont plus sûrs et les cyclistes se sentent nettement plus en sécurité ». Le BPA évoque aussi une meilleure fluidité du trafic. De son côté, la DGMR a établi en janvier à l'attention des communes une directive conforme au droit fédéral qui permet la mise en zone 30 d'un



Patrice Siegenthaler, responsable de la déchetterie de Grandson, et Lucile Steiner, auxiliaire de déchetterie.

tronçon de route cantonale ou de route communale principale (expertise obligatoire).

Ilôt de fraîcheur

Une réduction de la vitesse permet aux riverains de se réappropriier l'espace public. Membre de l'Atelier de réflexion, Ann plaide avec ses collègues pour l'aménagement d'espaces conviviaux avec des bancs, une fontaine, une place de jeux et même une micro-forêt au lieu du goudron de la place du Marché ou de la place du Pont.

Ces mesures offriraient un îlot de fraîcheur lors des journées les plus chaudes.

Véritable fournaise en été, la ville de Sion (VS) renforce depuis quelques années déjà la végétalisation de son territoire urbain, au niveau des espaces publics mais également en appuyant des projets privés. En 2020 et à titre d'essai, 65 arbres avec leur motte ont été disposés dans cinq carrés de terre sur la place de la Planta. Des sièges, un système de brumisation ainsi que des points d'eau ont complété le dispositif. Les îlots arborés ont contribué à une baisse moyenne de près de 7 degrés des températures de surface (sol) et même de 11 degrés aux heures les plus chaudes. La population s'est appropriée l'espace et un projet plus conséquent a été mis en place en attendant la requalification de la place, précise le service de l'urbanisme sédunois.

Avec ces premiers éléments, l'Atelier de réflexion cible des projets qui touchent l'ensemble de la population. D'où la volonté d'associer tout un chacun à une soirée-discussion, agendée le 6 mai à 17 heures à l'aula du collège de la Gare. Des sous-groupes pourront être formés pour porter les projets qui seront plébiscités. Ann le souligne : « Nous voulons être avec les gens qui se sentent concernés, Sainte-Croix a une taille idéale pour aller plus loin dans ces démarches ». Deniz précise également que d'autres contacts ont déjà été initiés avec l'ADNV, des commerçants, des artistes ainsi que des membres du Conseil communal.

Ressourcerie et atelier de réparation

L'Atelier de réflexion, qui porte haut des valeurs de sobriété en matière de consommation, souhaite également la création d'une ressourcerie à la déchetterie de Sainte-Croix. Lausanne, Montreux, ou encore Echallens ont introduit la possibilité de donner une seconde vie à des objets encore en bon état mais envoyés à la benne. Une cabane, des rayonnages, et un peu d'organisation sont requis. Josiane, membre de l'Atelier, souligne qu'une telle offre, qui fait encore plus défaut à Sainte-Croix depuis la fermeture de la boutique Alibaba, permet de réduire la surconsommation

d'objets ainsi que la vente en ligne. Elle relève que ces ressourceries, ouvertes aux mêmes heures que les déchetteries, sont gérées soit par des bénévoles, soit par le personnel communal.

À Grandson, un conteneur de la déchetterie qui couvre les villages et communes des Tuileries, de Grandson, Montagny et Valeyres-sous-Montagny a été équipé de rayonnages. Les clients y déposent directement les objets récupérables que d'autres viennent chiner. Responsable de la déchetterie, Patrice Siegenthaler souligne que ce « Coin Troc », né d'une volonté municipale, fonctionne bien : « 90% des gens sont

contents de ce service et une grande majorité joue le jeu de ne déposer que des objets en bon état (bibelots, CD, livres, petits appareils, peluches et autres babioles) ». Tandis que les auxiliaires de la déchetterie « interviennent de temps en temps pour remettre les choses en place et enlever des cartons ou des objets défectueux ».

De son côté, Henri va plus loin et préconise la création d'un atelier de réparation où des artisans retraités pourraient exercer leur savoir-faire, toujours dans le but de prolonger la vie d'objets encore parfaitement utilisables.